

PORTS DE PLAISANCE SELLOR INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE FORFAIT ANNEE

LORIENT

- ▶ Avant-port
- ▶ Estacade
- ▶ Bassin à flot

KERNEVEL

- ▶ Ponton
- ▶ Echouage (*bateaux inférieurs à 6.40 m.*)
- ▶ Ponton non raccordé
(*sans eau et sans électricité - bateaux inférieurs à 10 m.*)

▶ PORT-LOUIS

▶ GUIDEL

GAVRES

- ▶ Ponton
- ▶ Echouage (*bateaux inférieurs à 6.40 m.*)
- ▶ LORIENT PORT A SEC
(*bateaux à moteur, attribution soumise à validation technique*)

DATE DE LA DEMANDE :

VOS COORDONNEES

Nom _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

☎ Téléphone : _____ @ Mail : _____

IDENTITE DU NAVIRE

NOM _____

Modèle : _____ Tirant d'eau : _____ Tirant d'air : _____

Longueur H.T.*: _____ Largeur H.T. : _____

* Longueur hors tout : encombrement maximum du bateau, y compris balcons avant et arrière, beaupré, appareil à gouverner, etc...

DATE D'ARRIVEE PREVUE DU NAVIRE :

Je reconnais avoir pris connaissance du mode de fonctionnement de la liste d'attente annexé en page 2, notamment concernant le renouvellement de ma demande : il m'appartient de confirmer **entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre**, par courrier ou mail adressé au bureau du port de plaisance, mon souhait de rester inscrit sur la liste d'attente, chaque année jusqu'à obtention d'une place à l'année. Sans nouvelles de ma part au 31 octobre, les services du port annuleront de plein droit ma demande d'emplacement annuel.

« Je, soussigné, le demandeur, accepte sans réserve les clauses du présent document recto-verso »

Signature :

REGLEMENT DE LA LISTE D'ATTENTE

Article 1 - Modalités d'inscription sur liste d'attente

- ▶ Le demandeur effectue sa demande sur le document « **Inscription sur liste d'attente forfait année** » fourni par les ports.
- ▶ Une copie de ce document doit être conservée par le demandeur.
- ▶ En cas de désaccord sur le détail de l'inscription entre le demandeur et les services du port, il sera fait référence à ce document signé par le demandeur.

Article 2 - Détail de l'inscription

Doivent apparaître sur la fiche :

- ▶ la date de la demande
- ▶ la signature du demandeur
- ▶ les coordonnées du demandeur
- ▶ type de navire (vedette, voilier, catamaran)
- ▶ longueur, largeur, tirant d'eau,
- ▶ la date d'arrivée souhaitée du navire

Article 3 - Modification de la demande

- ▶ Le demandeur est tenu de signaler tout changement relatif aux informations mentionnées sur la présente fiche.
- ▶ Toute modification non signalée entraîne une annulation de la demande, notamment en cas de changement d'adresse non signalé entraînant un retour à l'expéditeur de nos courriers.

Article 4 – Copropriété

- ▶ Pour une demande effectuée par une copropriété, seul un des copropriétaires sera titulaire de la présente demande puis du contrat lors de l'attribution d'un emplacement.
- ▶ Le demandeur ne peut pas transmettre sa demande en faveur de son copropriétaire ou d'une tierce personne.

Article 5 -Mise à jour de la demande

Il appartient au demandeur de confirmer par **mail ou courrier** adressé à la capitainerie du port de plaisance ou directement en capitainerie, son souhait de rester inscrit sur la liste d'attente.

- ▶ Cette mise à jour a lieu chaque année entre le **1^{er} septembre et le 31 octobre**.
- ▶ A défaut de mise à jour dans les délais indiqués, les services du port annuleront de plein droit la demande d'emplacement annuel.

Article 6 - Modalités d'attribution des places

En suivant la liste d'attente (ancienneté de la demande et modèle du navire), le port de plaisance adresse une proposition d'emplacement par courrier.

En cas de refus ou d'absence de réponse dans les délais indiqués, la demande d'emplacement est annulée de fait.

Article 7 - Déclarations

Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'annulation de la demande.

Article 8 - Obligations

Le demandeur déclare accepter sans réserve les clauses du règlement d'inscription sur liste d'attente ci-dessus.